

RECEPISSE DE DECLARATION

Madame **MARQUET Etoile**
demeurant 8, RUE RAOUL FOLLEREAU 13090 AIX EN PROVENCE
(Précisions: LOGIREM BATIMENT A)

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :
VIOLENCES VOLONTAIRES

survenue :
Le dimanche 06 Mai 2012 entre 16H30 et 17H00,
17, RUE VENELLES à AIX EN PROVENCE (BOUCHES DU RHONE)

MODE D'OPERER : L'AUTEUR A SAISI LE BRAS DE LA VICTIME.

PREJUDICES : Butin : AUCUN Dégâts : AUCUN
Préjudice corporel : oui

Plainte déposée le 07 Mai 2012
Sous le numéro 2012/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 07 Mai 2012

L'Officier de Police Judiciaire,
Françoise MOLESTI,
MAJOR DE POLICE,

